LA CONVENTION NATIONALE

AU PEUPLE FRANÇOIS,

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE,

Et envoyé aux 85 Départemens, aux Municipalités, aux Sociétés populaires et aux Armées,

Suivi de l'extrait du Décret, qui présente les avantages qu'auront ceux qui s'enrôleront pour le service de la République.

FRANÇOIS,

TEL est le malheur d'un Peuple qui s'est donné des rois, qu'il ne peut en secouer le joug sans entrer en guerre avec les tyrans étrangers.

A peine vous proclamâtes votre souveraineté, que l'empereur et le roi de Prusse armèrent contre vous. Aujourd'hui que vous avez proclamé la République, tous les despotes ont résolu votre ruine. Ceux qui ne vous ont pas déjà forcés à la guerre, ne temporisent peut-être que pour mieux vous tromper; et il n'est que trop vrai que la France libre doit lutter seule contre l'Europe esclave. Hé bien! la France triomphera, si sa volonté est ferme et constante. Les Peuples sont plus forts que les armées : ceux qui combattirent pour établir leur indépendance furent toujours vainqueurs. Rappellez-vous les révolutions de la Hollande, de la Suisse, des Etats-Unis.

Les Nations libres trouvent des ressources dans les plus grandes extrémités. Rome, réduite au Capitole, ne s'en relève que plus ter-

ble : voyez ce que vous avez fait vous-mêmes lorsque les Prussiens ont souillé votre territoire : toujours l'enthousiasme de la liberté triomphe du nombre ; la fortune sourit à l'audace, et la victoire au courage : nous en appellons à vous, vainqueurs de *Marathon, de Salamine et de Gemmappe.* République naissante, voilà tes modèles et le présage de tes succès. Tu étois réservée à donner à l'Univers le spectacle le plus étonnant. Jamais cause pareille n'agita les hommes et fut portée au tribunal de la guerre. Il ne s'agit pas de l'intérêt d'un jour, mais de celui des siècles..... de la liberté d'un peuple, mais de celle de tous.....

François, que la grandeur de ces idées emflamme ton courage. Écrase tous les tyrans plutôt que de devenir esclave. Esclave !..... Quoi ! des rois nouveaux s'engraisseroient encore de ton or, de tes sueurs et de ton sang !..... Des parlemens impitoyables disposeroient à leur gré de ta fortune et de ta vie !..... Un clergé fanatique décimeroit de nouveau tes moissons ! ..... Une noblesse insolente te fouleroit encore du pied de l'orgueil !..... L'égalité sainte, la liberté sacrée, conquises par tant d'efforts te seroient ravies !..... Ce bel empire, héritage de tes ancêtres seroit démembré ! Quoi ! plus de patrie ! plus de François ! .... Et la génération présente seroit destinée à ce comble d'ignominie ! Elle auroit à rougir aux yeux de l'Europe et de la postérité ! ..... Non : nous disparoîtrons de la terre, ou nous y resterons François et indépendans. Allons : ..... que tous les vrais républicains s'arment pour la patrie ; que le fer et l'airain se changent en foudres de guerre et nos forêts en vaisseaux ; que la France, comme on l'a dit, *ne soit qu'un camp, et la Nation une armée ;* que l'artisan quitte son atelier ; que le commerçant suspende ses spéculations : il est plus pressant d'acquérir la liberté que les richesses ; que les campagnes ne retiennent que les bras qui leur sont nécessaires : avant d'améliorer nos champs, il faut les affranchir ; que ceux qui ont quitté leurs drapeaux rougissent de laisser flétrir leurs lauriers ; que le jeune homme sur-tout vole à la défense de la République : il est juste qu'il combatte avant le père de famille.

Et vous, mères tendres, épouses sensibles, jeunes Françoises, loin de retenir dans vos bras les citoyens qui vous sont chers, excitez-les à voler à la victoire ; ce n'est plus pour un despote qu'ils vont combattre : c'est pour vous, vos enfans, vos foyers..... Au lieu de pleurer sur leur départ, entonnez, comme les Spartiates, des chants d'allégresse ; et en attendant leur retour, que vos mains leur préparent des vêtemens et leur tressent des couronnes.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Amour de la patrie, de la liberté, de la gloire, passions conservatrices des Républiques, sources d'héroïsmes et de vertu, embrâsez les ames!... .. Jurons tous, sur le tombeau de nos pères et le berceau de nos enfans; jurons, par les victimes du 10 août, par les ossemens de nos frères encore épars dans les campagnes, que nous les vengerons, ou que nous mourrons comme eux.

Quant à vous, hommes opulens, qui, plus égoïstes que républicains, ne soupirez qu'après le repos, pour obtenir bientôt la paix, aidez-nous à vaincre. Si, amollis par l'oisiveté, vous ne pouvez supporter les fatigues de la guerre, ouvrez vos trésors à l'indigence, et présentez des défenseurs qui vous suppléent. Tandis que vos frères triomphoient dans la Belgique et aux Alpes, qu'aux prises avec les frimats, la faim et la mort, ils gravissoient des montagnes, escaladoient des remparts, vous dormiez dans les bras de la mollesse : et vous refuseriez des secours pécuniaires! L'or est-il donc plus précieux que le sang?..... Si votre civisme ne vous engage pas à des sacrifices, que votre intérêt du moins vous y force. Songez que vos propriétés et votre sûreté dépendent des succès de la guerre. La liberté ne peut périr sans que la fortune publique soit anéantie et la France boulversée. Si l'ennemi triomphe, malheur à ceux qui auront des torts envers la patrie. Riches, remplissez vos devoirs envers elle, si vous voulez qu'elle soit généreuse envers vous. Trop souvent on n'est victime que parce qu'on a refusé d'être juste. Quelles que soient vos opinions, notre cause est commune : nous sommes tous passagers sur le vaisseau de la révolution; il est lancé : il faut qu'il aborde ou qu'il se brise. Nul ne trouvera de planche dans le naufrage. Il n'est qu'un moyen de nous sauver tous : il faut que la masse entière des citoyens forme un colosse puissant, qui, debout devant les nations, saisisse d'un bras exterminateur le glaive national, et le promenant sur la terre et les mers, renverse les armées et les flottes.

Sociétés populaires, remparts de la Révolution, vous qui enfantâtes la liberté et qui veillez sur son berceau, créez lui des défenseurs; par vos discours, vos exemples, imprimez un grand mouvement, et élevez les ames au plus haut dégré d'enthousiasme.

Guerriers, qui, à la voix de la patrie, allez vous rendre dans les camps, nous ne chercherons point à exciter votre courage. Français et républicains, vous êtes pleins d'honneur et de bravoure: mais nous vous recommandons, au nom du salut public, l'obéissance à vos chefs et l'exacte discipline. Sans discipline, point d'armée, point de succès; sans elle le courage est inutile et la

nombre impuissant ; elle supplée à tout ; et rien ne la supplée.

Vous, vainqueurs de *Valmy*, de *Spire* et d'*Argonne*, laisserez--vous périr une patrie que vous avez une fois sauvée ? Non : vous les vaincrez ces nouvelles phalanges que vomit le nord ; et l'Anglais, aussi sera vaincu sur l'élément, théatre de sa puissance. Qu'ils volent sur les vaisseaux de la république, nos braves marins. L'armée navale, aussi brûlante de patriotisme que l'armée de terre, doit marcher comme elle de victoire en victoire. Débarassée d'une vile noblesse, elle est invincible. Marine commerçante, sous le règne du despotisme qui t'abreuvoit d'humiliations, tu enfantas *Jean-Bart*, *Duquesne*, *Dugai-Trouin* ; que ne feras-tu pas sous le règne de l'égalité ? Ne bornes plus les combats de mer à l'explosion du canon : l'homme libre qu'on attaque, doit se battre avec rage. Nos grenadiers enlèvent les batteries avec la baïonnette ; on a vu de nos hussards combattre à cheval sur des remparts : toi, tente les abordages, la hache à la main, qu'ils tombent sous tes coups, ces fiers insulaires, despotes de l'Océan.

Matelots, soldats, qu'une émulation salutaire vous anime, et que des succès égaux vous couronnent. Si vous êtes vaincus, la France devient la risée des Nations et la proie des tyrans. Voyez ces féroces vainqueurs se précipiter sur elle. Ils outragent, ... ils dévastent, ...ils égorgent, ... ils ne trouvent pas assez de victimes pour assouvir les mânes de *Capet* .... A la lueur de Paris incendié, regardez ces échafauds dressés par la vengeance, et où des bourreaux traînent vos amis et vos frères .... Votre défaite couvre la terre de deuil et de larmes. La liberté fuit ces tristes contrées, et avec elle s'évanouit l'espérance du genre humain. Longtems après que vous ne serez plus, des malheureux viendront agiter leurs chaînes sur vos tombeaux, et insulter à votre cendre. Mais si vous êtes vainqueurs, c'en est fait des tyrans : les peuples s'embrassent ; et honteux de leur longue erreur, ils éteignent à jamais le flambeau de la guerre ; on vous proclame les sauveurs de la Patrie, les fondateurs de la République, les régénérateurs de l'univers ; la Nation qui vous doit tout, vous comble de bienfaits.

Et vous, qui mourrez au champ d'honneur, rien n'égalera votre gloire. La Patrie reconnoissante prendra soin de vos familles, burinera vos noms sur l'airain, les creusera dans le marbre ; ou plutôt, ils demeureront gravés sur le frontispice du grand édifice de la liberté du monde. Les générations, en les lisant, diront : « Les voilà, ces » héros François qui brisèrent les chaînes de l'espèce humaine, et qui » s'occupoient de notre bonheur, lorsque nous n'existions pas... »

Heureuse France, telles sont les hautes destinées qui s'ouvrent devant toi. Loin de t'étonner de leur grandeur, parcours-les

avec héroïsme. Que l'histoire ne trouve dans ses fastes rien qui ressemble à tes triomphes. Efface tout à-coup la gloire des Républiques de la Grèce et de Rome. Fais plus en une année, sous le règne de la liberté, que tu n'as fait en quatorze siècles sous le règne des rois. Que l'étranger ne parle de ta République qu'avec admiration, et d'un citoyen françois qu'avec respect.

Pour nous, fermes à notre poste, nous promettons de donner l'exemple du civisme, du courage, du dévouement. Nous imiterons, s'il le faut, ces Sénateurs romains qui attendirent la mort sur leurs chaises curules. On vous dit que nous sommes divisés, gardez-vous de le croire. Si nos opinions diffèrent, nos sentimens sont les mêmes. En variant sur les moyens, nous tendons au même but. Nos délibérations sont bruyantes : eh ! comment ne pas s'animer en discutant d'aussi grands intérêts? C'est la passion du bien qui nous agite à ce point; mais une fois le Décret rendu, le bruit finit, et la loi reste.

Peuple, compte sur tes Représentans. Quels que soient les événemens, ils lutteront avec force contre la fortune et les hommes; jamais ils ne transigeront en ton nom avec la tyrannie. Lorsque nous avons été constitués en convention, nous avons cru entendre la voix de la Patrie qui nous crioit : « Va, et rends-moi libre; » assure mon bonheur future, même aux dépens de ma tranquillité présente. Si pour cesser d'être esclave il faut vaincre l'Europe, fais-moi lutter contre elle; et sur-tout quels que soient mes » dépenses, mes fatigues, mes périls, ne me donne une paix » définitive, qu'avec une entière indépendance ».

O Patrie ! nous avons prêté l'oreille à ce sublime langage ; il reste empreint dans nos cœurs ; il servira de règle à notre conduite, et tu seras sauvée.

DUBOIS-CRANCÉ, *Président ;* PRIEUR, de la Marne, CHOUDIEU, LECOINTE-PUYRAVEAU, MALLARMÉ, L. J. CHARLIER, J. JULIEN, de Toulouse, *Secrétaires.*

ADMINISTRATION

DU DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR.

Séance publique du 28 *Février* 1793, *l'an second de la République.*

LE Directoire ouï le procureur-général-syndic, arrête que l'adresse ci-dessus sera lue, publiée affichée, envoyée aux districts qui la feront

parvenir avec toute la célérité possible aux municipalités de leur arrondissement, qui seront tenus de la lire, publier, afficher, d'en certifier les procureurs-syndics dans la huitaine, et ceux-ci le procureur-général syndic, dans la quinzaine de la réception. Arrête en outre qu'elle sera lue dans les séances de tous les corps administratifs, dans celles des sociétés populaires, dans les assemblées où les citoyens se réunissent pour le recrutement, et qu'elle sera affichée dans chacun de ces endroits.

Fait à Chartres, les jours et an que dessus. Signé *au registre JUDEL, président; et BARRE, secrétaire-général.*

DÉCRET

DE LA

CONVENTION NATIONALE,

Du 21 Février 1793, l'an second de la République Françoise,

Relatif à l'organisation de l'Armée, et aux Pensions de retraite et traitement de tout Militaire, de quelque grade qu'il soit.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de la guerre, décrète ce qui suit :

Décret général et préliminaire pour toutes les troupes Françoises.

Article premier.

La Convention nationale assure, à la fin de la guerre, à tout militaire qui, conformément aux loix établies sur les pensions de retraite, aura des droits acquis à la bienfaisance de la Nation, la jouissance des avantages que les loix lui accordent à raison de son ancienneté et du grade dans lequel il se trouvera placé.

II.

Tout militaire, de quelque grade qu'il soit, officier ou soldat, qui, par les changemens qui pourroient s'opérer à la paix, se trouvera réformé, obtiendra, à titre de pension de retraite, s'il a dix ans de service, les campagnes comptant pour deux ans, le quart de ses appointemens de paix, et au-dessus de dix ans, un trentième du restant de ses appointemens en sus, par chaque année de service.

Quant aux militaires qui n'auront pas dix années de service à la fin de la guerre, et qui auront cependant servi la patrie sans interruption, il leur sera payé, à la réforme, et sans distinction de grade, à titre de gratification,

60 liv. pour une campagne;
150 liv. pour deux campagnes;
300 liv. pour trois campagnes;
500 liv. pour quatre campagnes;

Ces articles sont applicables aux volontaires qui ont servi la campagne dernière, et qui sont ou retourneront à leurs drapeaux avant le premier avril prochain.

III.

Les anciens militaires retirés du service, et qui sont rentrés ou rentreront d'ici au premier avril sous les drapeaux de la patrie, concourront aux avantages énoncés dans les articles précédens, en comptant leurs anciens services avec les nouveaux, sur le pied du grade qu'ils auront lors de leur retraite à la paix, ou de leur réforme.

IV.

Tout militaire qui prendra sa retraite ou sera réformé à la paix, jouira, tant qu'il vivra, et quelque soit ensuite la place qu'il occupera dans l'état, du traitement fixé par le présent décret,

quelques soient les émolumens qui seroient attachés à ses nouvelles fonctions, et sans aucune déduction.

V.

La Convention nationale, voulant ajouter une nouvelle marque de reconnoissance à celle déjà promise, et en faire sentir, autant qu'il est en elle, les effets aux familles des braves défenseurs de la république, déclare que les biens des émigrés sont affectés, jusqu'à concurrence de quatre cents millions, au payement des pensions et gratifications qui seront acquises aux militaires, à leurs veuves et à leurs enfans : en conséquence du présent décret, elle charge le comité des finances de lui présenter sans délai un projet de décret sur le mode de conversion des pensions militaires, en un capital applicable à l'acquisition des biens des émigrés.

V I.

A l'avenir, ceux qui remplissent les fonctions de lieutenant-colonel dans l'infanterie, s'appelleront chefs de bataillon, et dans la cavalerie, chefs d'escadron : les colonels de toutes armes s'appelleront chefs de brigade, les maréchaux de camp, généraux de brigade, les lieutenans-généraux, généraux de division, et les généraux d'armées, généraux en chef. En conséquence, toutes les dénominations de lieutenant-colonel, colonel, maréchal de camp, lieutenant-géneral et de maréchal de France sont supprimées.

Séance extraordinaire du premier Mars 1793, *l'an* 2.e *de la République.*

Le Directoire ouï le procureur-général-syndic arrête que l'extrait du décret de la Convention nationale du 21 Février dernier, sera réimprimé à la suite de l'adresse au peuple François, lu, publié et affiché.

Fait à Chartres, les jour et an que dessus. *Signé* JUDEL, président; et BARRÉ, secrétaire-général.

EXTRAIT

Extrait du Bulletin de la Convention Nationale.

Séance du jeudi 28 février 1793, l'an second de la République.

Nouvelles des Armées.

JE viens annoncer à la Convention Nationale, a dit le miniſtre de la guerre, la nouvelle & les détails de la priſe importante de Breda; cette conquête, qui eſt pour nous l'augure le plus heureux, & le garant le plus certain du ſuccès de nos armes, eſt dû aux ſavantes & audacieuſes diſpoſitions du général Dumouriez, & à la valeur incroyable des troupes qu'il commande, que ſon génie enflâme, & qu'une confiance entière en lui rend invincibles.

L'expédition faite par l'aile droite de l'armée de Dumouriez, a été conduite par le général d'Arçon; il a déployé dans l'attaque & le ſiége de cette place, ces connoiſſances ſupérieures, cette activité infatigable, qui l'auroient jadis conduit à l'immortalité, ſi, à cette époque, ſon génie n'eût été arrêté par la jalouſie des chefs ſous leſquels il combattoit à Gibraltar; aujourd'hui que, libre de ces entraves honteuſes, il ſert à la fois la cauſe de la liberté & ſon amour pour la gloire, il va développer ſes grands talens, & ſera un des plus fermes ſoutiens de Dumouriez dans l'entrepriſe mémorable que ſon audace lui fait tenter.

Breda eſt ſoumis, une garniſon françoiſe y eſt établie. Le comité des Bataves libres y eſt formé, & c'eſt de cette ville que vont ſortir les

premiers principes de la liberté hollandaise. Klunderth & Wilemstadt, dans lesquelles il existe, à peu près, deux cens pieces de canon, étoient en feu, & sont sans doute pris en ce moment. Berg-op-zoom, Tholem & Steenberg sont investies & bloquées hermétiquement. Gertruydemberg est attaqué. Le commodore Mouthon a ordre d'aller brûler l'escadre hollandaise sous le fort de Batz. Enfin tous les points de la Flandre hollandaise pressés & envahis de toutes parts, vont bientôt nous livrer passage vers les plus belles provinces de la Hollande. Le parti Orangiste consterné, tremble; le parti patriote s'élève chaque jour, & nous appelle. J'aurai sans doute, sous peu de jours, à vous informer de tant de brillantes conquêtes; la terreur de nos armes se répand partout; la bravoure du soldat lui fait vaincre tous les obstacles que la nature ou l'art peuvent lui opposer; & les victoires qu'il remporte alimentent notre armée.

Nous trouvons les plus grandes ressources dans le pays que nos armes soumettent. Déjà on nous a fourni plus de deux cent mille florins, & c'est à qui apportera de l'argent aux défenseurs de la liberté.

Je me presse, de mon côté, pour seconder les desseins brillans du général Dumouriez. J'apporte, dans les efforts que je fais pour subvenir aux besoins de ses troupes, la brûlante activité qui me guidoit à la tête de ma famille armée. Mes regrets de n'être plus auprès d'elle, de ne plus partager ses dangers & sa gloire, ne se tempèrent que par l'espoir de la servir ici. J'ai obéi en soldat, lorsque j'ai quitté le poste où j'étois, pour prendre celui où vous m'avez placé. Je n'attends, pour récompense de mes travaux, que la liberté d'aller le reprendre bientôt.

Je voudrois pouvoir mettre sous les yeux de la Convention Nationale les noms de tous ceux qui se sont déjà distingués; & je remplirai ce devoir à mesure qu'ils viendront à ma connoissance. Jusqu'ici, ceux du général d'Arçon, du colonel Westermann, de l'aide-de-camp Philippe Devaux, du

colonel d'artillerie la Bayette, du lieutenant-colonel d'artillerie de la Martinière, du très-habile capitaine du génie, Senarmons, ſont les ſeuls qui m'ayent été tranſmis.

La capitulation de Breda a été ſignée le 24. Cette place a été annexée au commandement du général Maraſſé; & le citoyen Cuſter y a été établi commandant temporaire, avec une garniſon de deux bataillons.

A l'inſtant je reçois la nouvelle que d'Harville a dépoſté les troupes de Beaulieu, du poſte de la Roche, après une fuſillade très-vive.

ANECDOTE qui doit faire trembler les tyrans coaliſés.

DUMOURIEZ, paſſant en revue ſon armée, avant d'entrer en Hollande, dit, entr'autres choſes, aux ſoldats de la République : » mes amis, le » Stathouder fait inonder les terreins par où nous devons paſſer; mais » j'eſpère que cela ne vous arrêtera pas. Non, général, répondirent les » ſoldats, NOUS BOIRONS PLUTOST LA MER. »

Séance publique du 2 Mars 1793, l'an 2e. de la République.

LE directoire, oüi le procureur-général-ſyndic, arrête que l'extrait du bulletin de la Convention Nationale, du Jeudi 28 Février dernier ſera imprimé à la ſuite de l'extrait du décret de la Convention Nationale, du 21 Février dernier, & qu'il ſera lu, publié & affiché.

Fait à Chartres, les jour & an que deſſus.

Signé JUDEL, préſident, & BARRÉ, ſecrétaire général.

A CHARTRES, chez FR. DURAND & FR. LABALTE,
Imprimeurs du Département d'Eure & Loir.